

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 384

23 février 2010

SOMMAIRE

Advanced Research S.A.	18386	La Louisière S.A.	18432
Advanced Research S.A.	18386	Lapi Investments S.A.	18431
Alana Properties S.à r.l.	18419	Level Seven S.à r.l.	18405
Aptina (Luxembourg) S.à r.l.	18432	Locomotive Holding S.A.	18404
Asile S.A.	18403	Mars Propco 13 S.à r.l.	18432
Aurora Continental S.à r.l.	18422	Mastro Equity Partners S.A.	18418
Batisica S.à r.l.	18429	M.G. Holding S.A.	18405
Bene Investments S.A.	18405	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	18421
Bonel S.A.	18403	Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l.	18420
Comindus S.A.	18402	MotorCheckUp A.G.	18430
Conrad S.A.	18430	MVM Lux Sicav	18421
Cornwall (Luxembourg) S.à r.l.	18405	PRO Investment	18405
Costantfin S.A.	18404	Rimano S.à r.l.	18401
Dafne S.A.	18402	Romanée Conté S.A.	18420
Danval International S.A.	18401	SADE S.A.	18420
Deutsche Haussmann S.à r.l.	18418	Savox International S.A.	18419
European Medical Services	18419	Savox S.A.	18420
Financière Petra S.A.	18403	SHCO 3	18420
Fire Corporation S.A.	18402	SHCO 4	18421
Fraizia S.A.	18402	S.I. Investissements S.A.	18401
Gebrint S.A.	18404	Socad Informatique S.à r.l.	18418
Ginevra International S.A.	18404	Somurel S.A.	18431
Gios S.A.	18403	Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l.	18419
Halmstaat Capital S.A.	18386	TL Investments S.A.	18430
Halmstaat Capital S.à r.l.	18386	United Bargain Société de Participations S.A.	18418
Ilco S.à r.l.	18422	White Mountains International S.à r.l. ...	18419
ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l.	18421	Wolverton (Luxembourg) S.à r.l.	18417
ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l.	18421		
Kane Meijin S.à r.l.	18406		
Kirchberg Office Building SA	18401		

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 60.159.

—
RECTIFICATIF

Du dépôt du bilan rectifié au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg le 17 janvier 2007 sous la référence: LSO CA/06439 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 janvier 2007 sous le n° L070015549.04

rectifiant le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg le 25 août 2003 sous la référence: LSO AH045543 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 2003 sous le n° 052048.3

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017654/17.

(100011786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 60.159.

—
RECTIFICATIF

Du dépôt du bilan rectifié au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg le 17 janvier 2007 sous la référence: LSO CA/06444 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 janvier 2007 sous le n° L070015547.04

rectifiant le bilan au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg le 25 août 2003 sous la référence: LSO AH045544 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 2003 sous le n° 052049.3

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017655/16.

(100011787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Halmstaat Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Halmstaat Capital S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.934.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Halmstaat Capital S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141.934 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated by a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 18 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2503 of 14 October 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Halmstaat Sticing, a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 1143; NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Armony Allamanno, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement and acceptance of the resignation of M. Matthijs BOGERS and M. Stéphane HEPINEUZE as managers of the Company;

2. Discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of their resignation;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), by the creation and issuance of one hundred eighty-five (185) new shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above by way of a contribution in cash;

5. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme);

6. Amendment of article 1. of the Articles which shall read as follows in its English version:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Halmstaat Capital S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

7. Amendment of article 3. of the Articles, which shall read as follows in its English version:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

8. Amendment of articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

9. Appointment of M. Matthijs Bogers, M. Stéphane Hepineuze and M. Kemal Akyel as directors of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2015;

10. Appointment of M. Richard Gordon of Audex S.à r.l. as statutory auditor of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2015; and

11. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of M. Matthijs BOGERS and M. Stéphane HEPINEUZE in their capacity as managers of the Company effective as of the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to the above resigning managers for the performance of their duties from the date of their appointment until the date of their resignation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), by the creation and issuance of one hundred eighty-five (185) new shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred eighty-five (185) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The contribution in cash by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

Following the capital increase as described above, the Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The activity as well as the purpose of the Company remains unchanged. It results from the report established by Mr. Richard Gordon of Audex S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated December 28, 2009, that the net asset value of the Company amounts at least to the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The conclusions of this report are the following:

"Based on the verification procedures applied as described above on the interim account of Halmstaat Capital S.à r.l. as of December 28,,2009, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net assets value amounting to EUR 31,000.-. Represented by 310 shares with a nominal value of EUR 100.- to be issued.

The Company's subscribed capital amounting to EUR 31,000.- represented by 310 shares with a nominal value of EUR 100 each, is above the minimum capital required by the Law."

This report will remain attached to the present deed.

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder resolves that any amount of the net asset value of the Company in excess of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Halmstaat Capital S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.5. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.6. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.7. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Eighth resolution

In addition to the above amendments and as a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall read henceforth, in their English version, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Halmstaat Capital S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to ten million euro (EUR 10,000,000.-), by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each and having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect the following persons as directors of the Company for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2015:

- M. Matthijs BOGERS, born in Amsterdam, The Netherlands, on November 24, 1966, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Stéphane HEPINEUZE, born in Dieppe, France, on July 18, 1977, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- M. Kemal AKYEL, born in Beringen, Belgium, on June 2, 1977, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint M. Richard Gordon of Audex S.à r.l. as the Company's auditor with immediate effect for a term which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

In witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Halmstaat Capital S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.934, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-), constituée suivant acte reçu par Me Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 2503 du 14 octobre 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Halmstaat Sticing, une fondation régie par les lois des Pays Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 1143, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Constatation et acceptation de la démission de M. Matthijs BOGERS et M. Stéphane HEPINEUZE en tant que gérants de la Société;

2. Décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cent euros (EUR 18.500,-) afin d'amener le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euro (EUR 100,-) chacune, à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

4. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus par un apport en numéraire;

5. Décision de modifier la forme juridique de la Société de celle d'une société à responsabilité limitée en société anonyme;

6. Modification de l'article 1. des Statuts qui aura la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Halmstaat Capital S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

7. Modification de l'article 3. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

8. Décision de modifier les articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, refonte subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, insertion et modification des titres dans les Statuts;

9. Nomination de M. Matthijs Bogers, M. Stéphane Hepineuze and M. Kemal Akyel en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015;

10. Nomination de M. Richard Gordon de Audex S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un terme qui s'achèvera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015; et

11. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate et accepte la démission de M. Matthijs BOGERS et M. Stéphane HEPINEUZE en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) aux gérants démissionnaires mentionnés ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cent euros (EUR 18.500,-) afin d'amener le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euro (EUR 100,-) chacune, à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille cinq cent euros (EUR 18.500,-) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

L'apport en numéraire fait par l'Associé Unique à la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cent euros (EUR 18.500,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par M. Richard Gordon de Audex S.à r.l. réviseur indépendant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009 que la valeur nette de la Société est au moins égale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de notre vérification précitée des comptes de Halmstaat Capital S.à r.l. au 28 décembre 2009, il ressort qu'il n'y a rien qui nous laisse penser que la valeur de la société est inférieure à EUR 31.000,- soit 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- à émettre en contrepartie.

Le capital social souscrit de EUR 31.000,- correspondant à 310 actions d'une valeur nominale chacune de EUR 100,- est supérieur au capital minimum exigé par la Loi pour une société anonyme."

Le rapport restera joint à cet acte.

Afin d'exclure tout doute, l'Associé Unique décide que tout montant de la valeur nette de la Société en excès de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** Le nom de la société est "Halmstaat Capital S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Huitième résolution

En plus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts de sorte de les adapter à la forme légale d'une société anonyme, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si jugé nécessaire, insérer et modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Halmstaat Capital S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), par l'émission de cent mille euros (EUR 100.000,-) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(iii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015:

- M. Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- M. Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique, le 2 juin 1977, ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Richard Gordon de Audex S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société avec effet pour un terme qui s'achèvera à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte,

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010015531/797.

(100010099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Kirchberg Office Building SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010017656/11.

(100011788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

S.I. Investissements S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 65.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.I. INVESTISSEMENTS S.A.

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010017657/13.

(100011807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Rimano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour RIMANO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010017658/13.

(100011806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010017659/11.

(100011805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Fraizia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. ROUECHE / V. MARTIAT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010017660/11.

(100011804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.958.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010017661/12.

(100011803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Comindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.625.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINDUS S.A.

Mohammed KARA

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010017662/12.

(100011802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Dafne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.529.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010017663/13.

(100011801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010017664/13.

(100011800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Financière Petra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.838.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010017665/13.

(100011799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Asile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.346.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010017666/13.

(100011798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Bonel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010017667/13.

(100011797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gebrint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.780.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017668/13.

(100011796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Ginevra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017670/13.

(100011794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Locomotive Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.077.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017671/13.

(100011793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010017672/13.

(100011792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.065.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010017673/13.

(100011791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Bene Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.561.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2010017674/13.

(100011790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

PRO Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010017675/11.

(100011789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Level Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVEL SEVEN S.A R.L.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010017676/12.

(100012201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010017677/12.

(100012199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Kane Meijin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.780.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Me Gérard LECUIT, notary, residing in L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Dariusz KAMINSKI, entrepreneur, born in Warsaw on the 1st of October 1964, residing in Warsaw, at Czolowa 32 W, PL-03028 Warsaw, Poland;

hereby represented by Mr Sébastien MARTIN, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him on the 27th of November 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (the "Articles").

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Available Profit" means for the purpose of calculating the Redemption Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Managers on the date immediately preceding the Redemption Date;

"Board of Managers" has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

"Class A Shares" means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class A Share" means any of them;

"Class B Shares" means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class B Share" means any of them;

"Class C Shares" means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class C Share" means any of them;

"Class D Shares" means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class D Share" means any of them;

"Class E Shares" means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class E Share" means any of them;

"Class F Shares" means the shares of class F having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class F Share" means any of them;

"Class G Shares" means the shares of class G having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class G Share" means any of them;

"Class H Shares" means the shares of class H having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class H Share" means any of them;

"Class I Shares" means the shares of class I having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class I Share" means any of them;

"Class J Shares" means the shares of class J having the right defined under Articles 7.4 and 13.2 and "Class J Share" means any of them;

"Distributable Profits" means the Company's profit available for distribution including the Share Premium Reserve determined on the basis of the Interim Financial Statement, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Financial Statements" means the interim balance sheet and the interim profit and loss account of the Company;

"Last Class of Shares" means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Nominal Value" means the value with respect to each Share amounting to one Euro (EUR 1,-);

"Preferential Dividend" is the Class A, the Class B, the Class C, the Class D, the Class E, the Class F, the Class G, the Class H, the Class I and the Class J preferential dividend, as set forth in Article 13.2.1;

"Redemption Date" has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

"Redemption Price" means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Nominal Value of all the Last Class of Shares to be redeemed;

"Share Premium Reserve" means the share premium available according to the share premium reserve shown in the Interim Financial Statements;

"Shares" means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them; and

"Statutory Distributable Profits" means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Kane Meijin S.à r.l.".

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager (as defined under Section 8) or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1. Subscribed and authorized share capital.

The Company's corporate capital is fixed at TWENTY TWO THOUSAND EUROS (EUR 22.000,-) divided into TWENTY TWO THOUSAND (22.000) SHARES as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares	2.200
Class B Shares	2.200
Class C Shares	2.200
Class D Shares	2.200
Class E Shares	2.200
Class F Shares	2.200
Class G Shares	2.200
Class H Shares	2.200
Class I Shares	2.200
Class J Shares	2.200
Total:	<u>22.000</u>

All with a nominal value of ONE EURO (EUR 1,-) per Share fully subscribed and entirely paid up.

7.2. Modification of share capital.

The share capital may be changed at any time by a decision of the General Shareholders' Meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3. Profit participation.

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.4. Redemption of Shares

7.4.1 The Company may redeem its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2 Furthermore, the Board of Managers shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or unanimous approval of all the Shareholders, to redeem the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holder(s) of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Last Class of Shares to be redeemed and the date on which the redemption is to take place (the "Redemption Date").

7.4.3 The Last Class of Share redeemed in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Redemption Price.

7.4.4 The redemption of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Law and the Articles. Therefore, the redemption can only be made by using sums resulting from realized profit, or from available reserves such as the Share Premium Reserve or made available to the Company further to an issue of shares.

7.4.5 Immediately after the payment of the Redemption Price, the sole Manager (as defined herein after), or in case of plurality of Managers, the Board of Managers as defined herein after) shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the redeemed Last Class of Shares.

7.5. Indivisibility of Shares.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to present the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

7.6. Transfer of Shares.

In case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7. Registration of Shares.

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1. Appointment and removal.

8.1.1. The Company is managed by a sole manager (gérant) (the "Manager") or more manager (gérants) (the "Managers"). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers"). In such event there shall be two (2) classes of managers in the Company as follows:

- a class A Manager; and
- a class B Manager. The Manager(s) (gérant(s)) do not need to be Shareholder(s).

8.1.2. The Manager(s) is/are appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.3. A Manager may be revoked at any time with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Manager is removed or replaced or in the event a Manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Managers shall not be compensated for their services as Managers, unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting. The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

8.2. Powers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Shareholders' Meeting fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

8.3. Representation and signatory power.

In dealing with third parties as well as in justice, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, only by the joint signature of 1 (one) class A manager and 1 (one) class B manager.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4. Chairman, secretary, procedures.

The Board of Managers will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the shareholders.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Manager.

The Board of Managers can discuss or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. One Manager may represent one or several Managers.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a double majority of (i) the class A Managers is present or represented and (ii) the Managers regardless of the respective class such Managers belong to is present or represented at the meeting of the Board of Managers. If only one class A Manager is appointed, the Board of Managers can deliberate or act validly only if that class A Manager is present or represented.

In case of plurality of Managers, resolutions shall be taken by a double majority of (i) the votes of the class A Managers present or represented and (ii) the Managers present or represented at such meeting regardless of the respective class such Managers belong to. If only one class A Manager is appointed, resolutions shall be validly taken by unanimous vote only.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing by letter, telefax or email another Manager as his proxy.

Art. 9. General Shareholders' Meeting. The single Shareholder assumes all powers conferred to the General Shareholders' Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of General Shareholders' Meeting shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The following actions shall be subject to the prior consent through the affirmative vote of the majority Shareholders representing at least 50% of the issued and outstanding Shares of the Company:

- (a) granting any encumbrance of Shares by the Shareholders;
- (b) disposal of material assets, including the transfer of the shares, of any of the Company's subsidiary;
- (c) any borrowing by the Company; and
- (d) any issuance of bonds;

The following actions shall be subject to the prior consent through the affirmative vote of the unanimity of Shareholders representing the whole issued and outstanding Shares of the Company:

- (a) capital increase;

- (b) issuance of new shares; and
- (c) redemption of the entire Last Class of Shares as more specify in article 7.4.2 of the present articles of association.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of June at 11.00 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the Board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1. Fiscal year.

The Company's fiscal year starts on the 1st January and ends on the 31st December with the exception of the first year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2009.

12.2. Annual accounts.

Each year, the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1. Legal Reserve.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.2. Dividends.

To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year:

13.2.1 At the end of each financial year, the Distributable Profit shall be allocated to the outstanding Shares in the following order:

- to the holders of (i) the Class A Shares an annual distribution representing one per cent (1%) of the Nominal Value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend"), (ii) the Class B Shares an annual distribution representing two per cent (2 %) of the Nominal Value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) the Class C Shares an annual distribution representing three per cent (3 %) of the Nominal Value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) the Class D Shares an annual distribution representing four per cent (4 %) of the Nominal Value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) the Class E Shares an annual distribution representing five per cent (5%) of the Nominal Value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) the Class F Shares an annual distribution representing six per cent (6 %) of the Nominal Value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) the Class G Shares an annual distribution representing seven per cent (7 %) of the Nominal Value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), (viii) the Class H Shares an annual distribution representing eight per cent (8 %) of the Nominal Value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), (ix) the Class I Shares an annual distribution representing nine per cent (9 %) of the Nominal Value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend") and (x) the Class J Shares an annual distribution representing ten per cent (10 %) of the Nominal Value of the Class J Shares (the "Class J Preferential Dividend") payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporis and for the last time for the accounting year before the putting into liquidation of the Company;

Then,

- the Statutory Distributable Profit shall be allocated:

- (i) provided that all the Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares, to the Holders of the Last Class of Shares;

- (ii) in the event that not all the Shareholders hold at least One (i) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, to the holders of all the Shares without regard to the class they belong.

If the Last Class of Shares is entirely redeemed (e.g. Class J Shares), the Statutory Distributable Profit shall be allocated to the following Last Class of Shares in the alphabetical order (e.g. Class I shares).

13.2.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Managers or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the General Shareholders' Meeting in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of the Articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of shares subscribed by Mr. Dariusz Kaminski
Class A Shares	2.200
Class B Shares	2.200
Class C Shares	2.200
Class D Shares	2.200
Class E Shares	2.200
Class F Shares	2.200
Class G Shares	2.200
Class H Shares	2.200
Class I Shares	2.200
Class J Shares	2.200
Total:	22.000

All the twenty two thousand (22.000) shares have been fully paid in by contributions in cash by the subscriber prenamed so that the amount of twenty two thousand euros (EUR 22.000,-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1.500 (one thousand five hundred euros).

Resolutions of the shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following Manager(s):

a) Mr Dariusz KAMINSKI, entrepreneur, born in Warsaw on the 1st of October 1964, residing in Warsaw, at Czolowa 32 W, PL-03028 Warsaw, Poland - as class A manager;

b) Mr Sébastien DODO, private employee, born in Nice on the 11th of March 1974, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg - as class B manager; and

c) Mr Marc AMBROISIEN, director, born in Thionville on the 8th of March 1962, professionally residing at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg - as Manager B.

2. The registered office of the Company shall be established at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dariusz KAMINSKI, entrepreneur, né à Varsovie le 1^{er} octobre 1964, résidant à Czolowa 32 W, PL-03028 Varsovie, Pologne;

ici représenté par Monsieur Sébastien MARTIN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration à lui donnée le 27 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Bénéfices Disponibles" signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

"Conseil de Gérance" a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

"Parts Sociales de Classe A" signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe A" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe B" signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe B" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe C" signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe C" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe D" signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe D" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe E" signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe E" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe F" signifie les parts sociales de classe F ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe F" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe G" signifie les parts sociales de classe G ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe G" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe H" signifie les parts sociales de classe H ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe H" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe I" signifie les parts sociales de classe I ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe I" signifie une d'entre elles;

"Parts Sociales de Classe J" signifie les parts sociales de classe J ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe J" signifie une d'entre elles;

"Bénéfices Distribuables" signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant);

"Assemblée Générale des Associés" signifie toute assemblée des Associés de la Société;

"Etats Financiers Intérimaires" signifie le bilan intérimaire et le compte de profits et de pertes intérimaire de la Société;

"Dernière Classe de Parts Sociales" signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

"Valeur Nominale" signifie un Euro (EUR 1,-) par Part Sociale;

"Dividende Préférentiel" représente le dividende préférentiel de Classe A, de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe F, de Classe G, de Classe H, de Classe I et de Classe J prévus dans l'article 13.2.1 de ces Statuts;

"Date de Rachat" a la signification prévue à l'article 7.4.2 des ces Statuts;

"Prix de Rachat" signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale totale de toutes les parts sociales de la Dernière Classe de Parts Sociales à être rachetées;

"Réserve de Prime d'Emission" signifie la prime d'émission disponible conformément à la réserve de prime d'émission telle qu'indiquée dans les Etats Financiers Intérimaires.

"Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J et "Part Sociale" signifie l'une d'entre elles;

"Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et "Associé" signifie l'un d'entre eux;

"Bénéfices Distribuables Statutaires" signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est soumise à l'imposition de droit commun.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination "Kane Meijin S.à r.l."

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant (tel que défini à l'Article 8) ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

7.1 Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 22.000,-) représenté par VINGT-DEUX MILLE (22.000) PARTS SOCIALES réparties comme suit:

Classe de part sociale	Nombre de parts sociales
Parts Sociales de Classe A	2.200
Parts Sociales de Classe B	2.200
Parts Sociales de Classe C	2.200
Parts Sociales de Classe D	2.200
Parts Sociales de Classe E	2.200
Parts Sociales de Classe F	2.200
Parts Sociales de Classe G	2.200
Parts Sociales de Classe H	2.200
Parts Sociales de Classe I	2.200
Parts Sociales de Classe J	2.200
Total:	<u>22.000</u>

Toutes ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) et entièrement souscrites et libérées.

7.2 - Modification du capital social.

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 - Participation aux profits.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4 - Rachat de Parts Sociales.

7.4.1 La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2 En outre, le Conseil de Gérance aura droit, sous réserve de l'approbation préalable du seul et unique Associé ou de l'approbation unanime de tous les Associés, de racheter entièrement la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment par mise en demeure des titulaires de la Dernière Classe de Parts Sociales en précisant le nombre de Parts Sociales de Dernière Classe à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat").

7.4.3 La Dernière Classe de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part au pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4 Le rachat de la Dernière Classe de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéficiaires, ou de réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales ou mis à la disposition de la Société suite à une nouvelle émission de Parts Sociales.

7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

7.5 Indivisibilité des Parts Sociales.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale; si la propriété de la Part Sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la Part Sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la Part Sociale à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant son à son égard propriétaire.

7.6 Transfert de Parts Sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 Enregistrement de Parts Sociales.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Gérance.

8.1 Nomination et révocation.

8.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale des Associés.

8.1.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

8.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un Gérant, l'Assemblée Générale des Associés, pourvoient à son remplacement.

8.1.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de Gérants.

8.2 Pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3 Représentation et signature autorisée.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de Gérant unique, la Société est engagée par la seule signature du Gérant et en cas de pluralité de Gérants uniquement par la signature conjointe de 3 (trois) Gérants.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 Président, secrétaire, procédures.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant pourra représenter un ou plusieurs autres Gérants.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 9. Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Les opérations suivantes seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés votant à la majorité des associés représentant au moins 50% du capital social de la Société:

- (a) l'octroi par les Associés de tout type de sureté ayant pour assiette les Parts Sociales;
- (b) la disposition de tout bien matériel de toute filiale de la Société en ce compris le transfert d'actions des dites filiales;
- (c) tout emprunt à entreprendre par la Société; et
- (d) toute émission d'obligations;

Les opérations suivantes seront soumises à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés votant à l'unanimité des associés représentant l'entièreté du capital social de la Société:

- (a) toute augmentation de capital; et
- (b) l'émission de nouvelles part sociales et,
- (c) le rachat de l'entièreté de la Dernière Classe de Parts Sociales telle que mentionné à l'article 7.4.2 des présents statuts.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des Associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des Gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 Les comptes annuels.

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Réserve Légale.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.2 Dividendes.

Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social:

13.2.1 A la fin de chaque exercice social, les Bénéfices Distribuables seront alloués aux différentes Classes de Parts Sociales dans l'ordre suivant:

- aux détenteurs (i) des Parts Sociales de Classe A une distribution annuelle qui représente un pourcent (1%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) des Parts Sociales de Classe B une distribution annuelle qui représente deux pourcent (2%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) des Parts Sociales de Classe C une distribution annuelle qui représente trois pourcent (3%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) des Parts Sociales de Classe D une distribution annuelle qui représente quatre pourcent (4%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) des Parts Sociales de Classe E une distribution annuelle qui représente cinq pourcent (5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) des Parts Sociales de Classe F une distribution annuelle qui représente six pourcent (6%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) des Parts Sociales de Classe G une distribution annuelle qui représente sept pourcent (7%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) des Parts Sociales de Classe H une distribution annuelle qui représente huit pourcent (8%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), (ix) des Parts Sociales de Classe I une distribution annuelle qui représente neuf pourcent (9%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I") et (x) des Parts Sociales de Classe J une distribution annuelle qui représente dix pourcent (10%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales Classe J (le "Dividende Préférentiel de Classe J") payable avant la fin de la clôture de l'année comptable, pour la première année comptable pro rata temporaris et pour la dernière fois pour l'année comptable avant la liquidation de la Société.

Puis,

- les Bénéfices Distribuables Statutaires seront alloués:

(i) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales;

(ii) au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, aux détenteurs de toutes les Part sociales sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

Si la Dernière Classe de Parts Sociales est entièrement rachetée (les Parts Sociales de Classe J), les Bénéfices Distribuables Statutaires devraient être alloués à la Dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique (les Parts Sociales de Classe I).

13.2.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés conformément à l'article 13.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts sociales souscrites par Dariusz Kaminski
Parts Sociales de Classe A	2.200
Parts Sociales de Classe B	2.200
Parts Sociales de Classe C	2.200
Parts Sociales de Classe D	2.200
Parts Sociales de Classe E	2.200
Parts Sociales de Classe F	2.200
Parts Sociales de Classe G	2.200
Parts Sociales de Classe H	2.200
Parts Sociales de Classe I	2.200
Parts Sociales de Classe J	2.200
Total:	22.000

Toutes les VINGT DEUX MILLE (22.000) PARTS SOCIALES ont été intégralement libérées par le souscripteur pré-nommé par des apports en numéraire de sorte que la somme VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 22.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Résolution des associé(s)

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le(s) Gérant(s) suivant(s):

- a) Monsieur Dariusz KAMINSKI, entrepreneur, né à Varsovie le 1^{er} octobre 1964, résidant Czolowa 32 W, PL-03028 Varsovie, Pologne - Gérant A;
- b) Monsieur Sébastien DODO, employé privé, né à Nice le 11 mars 1974, résidant au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg - Gérant B; et
- c) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville le 8 mars 1962, résidant au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg - Gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MARTIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57243. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010016326/647.

(100010577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010017678/12.

(100012198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

United Bargain Société de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.035.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour *UNITED BARGAIN SOCIETE DE PARTICIPATIONS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010017679/15.

(100012171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Deutsche Haussmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.031.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010017680/10.

(100012168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Mastro Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 126.268.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Pour *MASTRO EQUITY PARTNERS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010017681/15.

(100012167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Socad Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 110.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017684/10.

(100012164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

EMS Sàrl, European Medical Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017686/10.

(100012444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Alana Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.976.

AUSZUG

Aus dem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 "Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017765/16.

(100012540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Savox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.649.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017766/13.

(100012102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017767/10.

(100012551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.734.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017768/13.

(100012519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Savox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.959.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017769/13.

(100012399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

SADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010017770/14.

(100012223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017771/14.

(100012534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 3).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.927.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017772/14.

(100011826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 4).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010017773/14.

(100011885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017774/10.

(100012162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017775/10.

(100012328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Herr Josef KOPPERS hat mit Datum vom 2. Dezember 2009 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit gleichem Datum wird Frau Dörthe HIRSCHMANN als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 kooptiert.

Geschäftsadresse von Frau HIRSCHMANN: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 18. Januar 2010.

Für MVM Lux Sicav

DZ BANK International S.A.

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010016494/16.

(100010564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Ilco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 62.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010017776/14.

(100011750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Aurora Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.807.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Ragnheidur Jona Jonsdottir, born in Iceland on March 19th 1960 and residing in Karnesbraut 64, 200 Kopavogur, Iceland,

here represented by Mr Ingi Karl Ingolfsson, with professional residence at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Shareholder) of Aurora Continental Ltd, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Marcy Building, 2nd Floor Purcell Estate, PO Box 2416, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register of Commerce and Companies under number 515277 (the Company),

II. That by a resolution of the sole director of the Company validly adopted on November 27, 2009, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. That it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of October 31, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company December 15, 2009, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 31, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Aurora Continental S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at October 31, 2009;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50.000,-) divided into five thousand (5,000) shares, with a nominal value of ten US Dollars (USD 10,-) each;

5. Acknowledgement of the resignation of Amicorp Management Limited as sole director of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning director for the performance of its duty as sole director of the Company from the date of its appointment until the date of its resignation,

6. Appointment of (i) Mr. Dennis Bosje, company director, born on November 20, 1965 in Amsterdam, The Netherlands and (ii) Mr. Sinan Sar, company director, born on June 5, 1980, in Luxembourg, both having their professional address at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, as managers of the Company for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders resolve to take the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The sole Shareholder resolves that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Aurora Continental S.à r.l., and accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at October 31, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The share capital is fixed at fifty thousand US Dollars (USD 50.000,-) divided into five thousand (5,000) shares, with a nominal value of ten US Dollars (USD 10,-) each, attributed to Mrs Ragnheidur Jona Jonsdottir, born in Iceland on March 19th 1960 and residing in Karnesbraut 64, 200 Kopavogur, Iceland.

Fourth resolution

The sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Company's articles of association in the form presented to the Shareholders so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 1.** There is formed by those present partners and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Aurora Continental S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at FIFTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (50,000.- USD) divided into five thousand (5,000) share quotas of TEN UNITED STATES DOLLARS (10.- USD) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are transferable between partners, however any sharetransfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2009.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Amicorp Management Limited as director and as officer of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning director and officer for the performance of its duty as director and as officer of the Company from the date of its appointment until the date of its resignation.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to appoint as managers with immediate effect and for an indefinite period:

(i) Mr. Dennis Bosje, company director, born on November 20, 1965 in Amsterdam, The Netherlands and

(ii) Mr. Sinan Sar, company director, born on June 5, 1980, in Luxembourg, both having their professional address at L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Ragnheidur Jona Jonsdottir, née en Islande, le 19 mars 1960 et demeurant à Karnesbraut 64, 200 Kopavogur, Islande,

Ici représentée par Monsieur Ingi Karl Ingolfsson, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de Aurora Continental Ltd, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Marcy Building, 2nd Floor Purcell Estate, PO Box 2416, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 515277 (la "Société").

II. Que la Société a décidé, par une résolution de l'administrateur unique de la Société valablement prise le 27 novembre 2009, dont une copie restera attachée au présent acte, de transférer son siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, en date du 31 octobre 2009, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de la direction de la Société du 15 décembre 2009, que depuis la date du bilan et à la date qu'en tête, aucun événement dans la marche de la Société et les activités de la Société n'est survenu qui aurait eu pour conséquence de rendre les états financiers du 31 octobre 2009 matériellement incorrects et de ne pas donner une image fidèle et sincère de la situation de la Société à la date qu'en tête. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Aurora Continental S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société du 31 octobre 2009;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales, la Société ayant un capital social de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-);

5. Reconnaissance de la démission de Amicorp Management Limited en tant que seul administrateur de la Société avec effet à la date qu'en tête et décharge pleine et entière à l'administrateur unique ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission;

6. Confirmation de la nomination de (i) Mr. Dennis Bosje, company director, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas and (ii) Monsieur Sinan Sar, company director, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, les deux demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 5, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ils prennent les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire. Les associés déclarent en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

Les associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Aurora Continental S.à r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés approuvent le bilan de la Société au 31 octobre 2009, dont une copie restera attachée au présent acte.

Le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000.- USD) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10.- USD) chacune, attribuées à Madame Ragnheidur Jona Jonsdottir, née en Islande, le 19 mars 1960 et demeurant à Karnesbraut 64, 200 Kopavogur, Islande.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société dans la forme présentée aux associés afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuité au Grand Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Aurora Continental S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS (50.000.- USD) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de DIX DOLLARS DES ETATS UNIS (10.- USD) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

Les associés confirment la démission de Amicorp Management Limited en tant que seul administrateur de la Société avec effet à la date qu'en tête et décharge pleine et entière à l'administrateur unique ci-dessus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution

Les associés confirment la nomination en tant que gérants avec effet immédiat pour une durée illimitée:

- (i) Mr. Dennis Bosje, company director, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et
- (ii) Monsieur Sinan Sar, company director, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, les deux demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich,

Septième résolution

Les associés décident d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 5, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date qu'en tête des présentes au Grand Duché de Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. K. INGOLFSSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57599. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016429/384.

(100011027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert des actifs, signé en date du 4 décembre 2009, que Immobilière Batibail Bénélux SA a transféré la totalité des parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à Foncière des Régions SA, ayant son siège social au 46, avenue Foch, 57000 Metz.

La répartition actuelle des parts sociales est la suivante:

FDL Deutschland Sàrl:

5 906 040 parts sociales ordinaires et 13 560 000 parts sociales préférentielles

FDR Deutschland Sàrl:

1 218 546 parts sociales ordinaires et 712 000 parts sociales préférentielles

Foncière des Régions SA:

890 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016497/22.

(100010522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MotorCheckUp A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.927.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 62/2009 rendu en date du 25 février 2009 et confirmé en appel par arrêt du 28 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- MOTORCHECKUP A.G., avec siège social à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro B 113.927.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Christian HANSEN

30, route de Gilsdorf, L-9234 Diekirch

Avocat à la Cour, Le liquidateur

Référence de publication: 2010016485/19.

(100010601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2009

Il est décidé de prolonger le mandat du Conseil d'Administration, qui est composé de:

Mme CONRAD-EVERAD Marie-Josée

M. CONRAD Nico

Melle CONRAD Anne.

Leurs mandats cessent avec l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Il est également décidé de prolonger le mandat du Commissaire la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. jusqu' à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Marie-Josée CONRAD / Nico CONRAD / Anne CONRAD

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010016487/17.

(100011053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste de délégué à la gestion journalière de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste de délégué à la gestion journalière de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016526/17.

(100010662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Somurel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.789.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 janvier 2010 que:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Donato D'Oria en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 25 août 2009

- L'assemblée a nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et pour une période renouvelable d'un an Monsieur David Goof, né le 11 juin 1949 à Londres (Grande-Bretagne), demeurant au 42, Albemarle Street, London W1S 4JH, United Kingdom (Grande-Bretagne).

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* Monsieur Paul van Baarle

* Monsieur Jehangir Jamshed Mehta

* Monsieur David Goff

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer L'Alliance Révision SARL. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010016490/28.

(100010631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Lapi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.238.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2009

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me René FALTZ, né le 17/08/1953 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me Thomas FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2010.

L'Assemblée n'a pas renouvelé le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de M. Lennart STENKE et a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2010.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Server Group Europe S.A., B 68.574, (anciennement nommé The Server Group Europe S.A.), ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2010.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016525/25.

(100010655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Aptina (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.909.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du 31 juillet 2009 que la dénomination sociale de l'associé unique de la Société est dorénavant Aptina, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour Aptina (Luxembourg) S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010016122/19.

(100009482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

La Louisière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.409.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 29 juin 2009

L'Assemblée a renouvelé les mandats d'Administrateurs de Maître René Faltz, avocat à la Cour, né le 17 août 1953 à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat à la Cour, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, tous deux domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Luxembourg Offshore Management Company S.A., B 22.206, en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016527/17.

(100010673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mars Propco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.304.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016511/15.

(100010405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.
